Département Vendée

Commequiers

Compte rendu de séance Séance du 3 Juillet 2020

L' an 2020 et le 3 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Polyvalente - Allée de la Vigne au Roi à Commequiers, lieu exceptionnel lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur DOCQUIER Alain (Conseiller Municipal le plus âgé).

Présents: Mmes: BERTIN-LECOMTE Eléna, BILLET Aurélie, BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, SIRE Fabienne, TARAUD Léone, MM: BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, CANTIN Philippe, DILLET Mathias, DOCQUIER Alain, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, MOREAU Philippe, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 27

Présents : 25

<u>Date de la convocation</u> : 29/06/2020 <u>Date d'affichage</u> : 29/06/2020

Acte rendu executoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne

le: 06/07/2020

et publication ou notification

du: 06/07/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. DILLET Mathias

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Mathias DILLET a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Election du Maire - 2020_031 Fixation du nombre de postes d'Adjoints - 2020_032 Election des Adjoints - 2020_033

Monsieur le Maire sortant, Jean-Paul ELINEAU, fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

A défaut de règlement intérieur de l'assemblée, les conseillers municipaux se groupent librement autour de la table de Conseil Municipal.

Monsieur DOCQUIER Alain, doyen d'âge prend la présidence de l'assemblée.

Election du Maire

réf: 2020 031

Monsieur DOCQUIER Alain, doyen d'âge prend la présidence de l'assemblée.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu :

Monsieur DOCQUIER Alain, doven d'âge sollicite deux volontaires comme assesseurs :

Madame GALAND Catherine et Monsieur CANTIN Philipppe acceptent de constituer le bureau.

Monsieur DOCQUIER Alain, doyen d'âge demande alors s'il y a des candidats.

Madame CHARLOS Sonia propose sa candidature.

Monsieur MOREAU Philippe propose sa candidature.

Monsieur DOCQUIER Alain enregistre les candidatures et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne, après être passé par l'isoloir.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin, DILLET Mathias et du doyen d'âge de l'assemblée, DOCQUIER Alain.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu:

- M. MOREAU Philippe: 21 voix (Vingt-et-une voix)

- Mme CHARLOS Sonia: 6 voix (Six voix)

M. MOREAU Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

M. MOREAU Philippe prend la présidence et remercie l'assemblée.

A la majorité (pour : 21 contre : 6 abstentions : 0)

Fixation du nombre de postes d'Adjoints

réf: 2020_032

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal et sans qu'il puisse être inférieur à 1 ;

Considérant que, l'effectif légal du Conseil Municipal de Commequiers est de 27, le nombre d'Adjoints ne peut être supérieur à 8 ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 7 postes d'Adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

décide la création de 7 postes d'Adjoints au Maire

et charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 7 Adjoints au Maire.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Election des Adjoints

réf: 2020_033

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur le Maire sollicite deux volontaires comme assesseurs :

Madame GALAND Catherine et Monsieur CANTIN Philippe acceptent de constituer le bureau.

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des candidats :

La liste n°1 constituée de :

Monsieur BESSONNET Bernard, 1er Adjoint

Madame GALAND Catherine, 2ème Adjointe

Monsieur DOCQUIER Alain, 3ème Adjoint

Madame BERTIN-LECOMTE Eléna, 4ème Adjointe

Monsieur MOLINET Franck, 5ème Adjoint

Madame MOREAU Marie-Jeanne, 6ème Adjointe

Monsieur RABALLAND Nicolas, 7ème Adjoint

se propose.

La liste n°2 constituée de :

Madame CHARLOS Sonia, 1ère Adjointe

Monsieur DEVAUD Fabrice, 2ème Adjoint

Madame MORNET Sylvie, 3ème Adjointe

Monsieur JOLLY Jean-François, 4ème Adjoint

Madame TARAUD Léone, 5ème Adjointe

Monsieur CANTIN Philippe, 6ème Adjoint

se propose.

Monsieur le Maire enregistre les candidatures et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne, après être passé par l'isoloir.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin, Mathias DILLET et du doyen d'âge de l'assemblée, Alain DOCQUIER.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Maiorité absolue : 14

Ont obtenu:

- Liste n°1: 21 voix (Vingt-et-une voix)

- Liste n°2: 6 voix (Six voix)

La liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

Monsieur BESSONNET Bernard, 1er Adjoint

Madame GALAND Catherine, 2ème Adjointe

Monsieur DOCQUIER Alain, 3ème Adjoint

Madame BERTIN-LECOMTE Eléna, 4ème Adjointe

Monsieur MOLINET Franck, 5ème Adjoint

Madame MOREAU Marie-Jeanne, 6ème Adjointe

Monsieur RABALLAND Nicolas, 7ème Adjoint

A la majorité (pour : 21 contre : 6 abstentions : 0)

Informations diverses:

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT;

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local. »

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du titre II du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux :

- autorisations d'absence et crédits d'heures,
- compensation de revenus,
- garanties dans l'exercice d'une activité professionnelle et à l'issue du mandat,
- droit à la formation,
- indemnités de fonction,
- protection sociale (sécurité sociale),
- retraite,
- responsabilité de la commune en cas d'accident,
- responsabilité et protection des élus.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à : 19:55

En mairie, le 06/07/2020 Le Maire, Philippe MOREAU